# Formulaire des lectures requises pour le travail pratique (1<sup>re</sup> partie)

Voir les notes à la fin du formulaire pour références et renseignements

No	Description du document	#	Date de	Durée	Paraphe
	_	pa	lecture	de	_
		ges	(aaaa-	lecture	
1		4	mm-jj)	(0,00 h)	
1	Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants	4			
	de l'Université Laval, version amendée de		2021/03/24	0.5h	95B
	l'automne 2019, Titre I - Parties aux infractions,		0.700/24	0.31	
	tentatives, infractions et sanctions, articles 23 à 46,				
2	article 157, pages 4-6,15 (voir note 5)	1			
2	ICA, Page du site web de l'ICA sur le programme	1	2021/03/25	0.15h	OB
3	d'agrément universitaire (voir notes 6, 7) ICA, Code de conduite et d'éthique pour les	2	•		
3	candidats au titre d'actuaire dans le système				æ
	d'éducation de l'ICA, document 220064,		2021/03/25	0.2 h	
	2020-05-14 (voir notes 6, 7)				
4	ICA, Politique relative au Code de conduite et	5			
'	d'éthique pour les candidats faisant partie du				
	système d'éducation de l'ICA, document 220065,		2021/03/25	0.5h	0B
	2020-05-14 (voir notes 6, 7)				
5	La page web de l'ICA : « Qui nous sommes	3	- 1	0.25 h	rel .
	et notre histoire » (voir notes 6, 9)		2021/03/30	Ø, 45 h	05
6	Loi constituant en corporation l'Institut canadien	3			_
	des actuaires", S.C. 1964-65, Ch. 76, sanctionnée		2021/03/30	6.25 h	OB
	le 1965-03-18, document 6502 (voir notes 6, 9)				
7	ICA, Règles de déontologie, document 219108,	10	2021/03/24	0.75h	OB
	2019-10-15 (voir notes 6, 8)		2021 103 129	0, 15 h	
8	Politique de l'AAI sur le professionnalisme « Les	11			
	principes du professionnalisme », version		2021/03/31	0.754	OB.
	française, document adopté le 2012-01-23 (voir		2021   05  51		о <sub>.</sub>
	note 13)	1.0			
9	ICA, norme de qualification "Exigences relatives	10			
	au perfectionnement professionnel continu" (PPC),		2021/04/04	0.75h	0B.
	en vigueur au 2020-01-01 pages 1 à 10, document			0,1011	00.
10	220002, 2019-12-04 (voir notes 6, 7)	3			
10	ICA, Politique relative à l'administration des droits	5			
	et privilèges de membre, remarques sur		, .		
	l'utilisation des titres d'affiliation et de désignations de l'ICA, document 220003, 2020-		2021/04/04	0.16	6B.
	01-07. Le lien renvoie vers le document 219028,				· ·
	lire pages 1, 7 et 9 seulement. (voir notes 6, 8)				
11	ICA, Statuts administratifs, extraits du document	4			
11	219107, 2020-01-01. Section 3.1, pages 14-17	-	2021/04/04	0.15 h	⊙გ.
	(Droit, privilèges et obligations) (voir notes 6, 8)		2001/04/04	0.13 []	లం.
	(Diois, privileges et conganons) (von notes 0, 0)		I .		

1.2	ICA D-1'4' 1' 4' 1 1	_			
12	ICA, Politique relative aux directions, document	5	2021/04/05	0,25 h	OB
	220049, 2020-04-16 (voir notes 6, 8)		, ,		
13	ICA, Politique en matière de conditions de	8			
	qualification, document 220052, 2020-04-22 (voir		2021/04/06	0.4h	OB
	notes 6, 8)		. 1,55	•	- 0
14	ICA, Document d'orientation, Conseils généraux	9			
	sur l'application de la règle 13, Document 220075,		2021/04/06	0,5h	OB
	2020-05-27 (voir notes 6, 8)				
15	ICA, avis d'une audition, 2020-05-22, document	4			1
	220070 (voir notes 6, 10)		2021/04/06	0.1 h	OB
16	ICA, avis de décision, 2020-01-22, document	5			
	220011 (voir notes 6, 10)		2021/04/08	0,15h	OB
17	ICA, avis de discipline, 2019-07-29, document	5			
	219086 (voir notes 6, 10)		2021/04/08	6.15	6B
18	ICA, avis de discipline, 2019-07-29, document	4			
	219087 (voir notes 6, 10)		2021/04/06	0.1h	<i>0</i> B
19	ICA, avis de discipline, 2019-07-10, document	5	2 2 1 24 1		52
	219080 (voir notes 6, 10)		2021/04/08	0.15	B
20	ICA, rapport de discipline, Volume 27, no.1,	3			
	2020-11-01, document 220173 (voir notes 6, 10)		2021/04/08	0,10	6B
21	Understanding Actuarial Management: The	27	2021/04/11		
	Actuarial Control Cycle, 1ère edition, ch. 2 "Being		2021/04/12	2.5h	OB
	Professional" (voir note 11)		201104116		
22	Ethics in Practice: challenges for actuaries,	25			
	Diane Girard, présentation faite dans le cadre du				
	Presidents' Forum, International Actuarial		2021/04/10	0,66	6B.
	Association, 2015-10-17, Vancouver. (voir note			3.0.7	00.
	12)				
	/				

156

#### Notes et références :

- 1. Pour la date de lecture, le format de date requis est aaaa-mm-jj. Par exemple, pour le 6 mars 2021, inscrivez 2021-03-06.
- 2. Inscrivez votre temps de lecture consacré à chaque élément en heures avec fraction décimale, et non pas en minutes. Par exemple, 15 minutes correspondent à 0,25 h, 30 minutes à 0,50 h, etc.
- 3. Apposez vos initiales sous l'en-tête « Paraphe » pour chaque lecture complétée.
- 4. La plupart des documents mentionnés sont disponibles sur le site web du cours, dans les diverses sous-sections de la section « Contenu et activités » du site.
- 5. Le règlement disciplinaire de l'Université Laval se trouve par un moteur de recherche. On peut aussi consulter directement la référence suivante : <a href="https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf">https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire\_general/Reglements/Reglement-disciplinaire.pdf</a>.
- 6. La sous-section du site web du cours traitant de l'Institut canadien des actuaires (ICA) est pratique pour retrouver plusieurs documents en version électronique. On peut aller directement au site web de l'ICA en français par le lien suivant : <a href="https://www.cia-ica.ca/fr/accueil">https://www.cia-ica.ca/fr/accueil</a>

- 7. La section « Adhésion et éducation » du site web de l'ICA contient des pages spécifiques pour le programme d'agrément universitaire et le perfectionnement professionnel continu.
- 8. La section « Publications » du site web de l'ICA donne accès notamment aux statuts administratifs, règles de déontologie et diverses politiques.
- 9. Le lien vers la loi constitutive de l'ICA se retrouve sur le site web de l'ICA dans la section « À propos de nous => Qui nous sommes et notre histoire » ou à l'adresse suivante : https://www.cia-ica.ca/docs/default-source/1965/6502f.pdf
- 10. La section « « À propos de nous => L'institut => Surveillance de la profession » vous amène à la page du Conseil de déontologie(CD) de l'ICA. Au bas de cette page, vous trouverez un lien vers les « Documents du Conseil de déontologie» . Cela vous donne accès à divers rapports de discipline et avis de discipline (<a href="https://www.cia-ica.ca/fr/utilisateur-du-portail/organisation/surveillance/cspa/renseignements-sur-le-cspa/documents/documents-du-cd">https://www.cia-ica.ca/fr/utilisateur-du-portail/organisation/surveillance/cspa/renseignements-sur-le-cspa/documents/documents-du-cd</a>).
- 11. La sous-section « "Understanding Actuarial Management: The Actuarial Control Cycle" » du site de cours vous donne accès au texte mentionné dans le formulaire ci-dessus.
- 12. La sous-section « L'éthique et l'actuaire » du site web du cours vous donnera accès à la présentation de Mme Diane Girard. Elle contient également d'autres renseignements utiles.
- 13. La sous-section du site de cours sur les organismes actuariels internationaux contient un lien vers le site web de l'AAI et un lien vers le document en français traitant des principes du professionnalisme adopté le 2012-02-23. Il existe aussi un document plus récent en anglais (PG-1 adopté le 2017-10-05), mais la version française de 2012 est adéquate pour ce résumé.
- 14. Si une version plus récente que celle mentionnée est disponible sur le site web de l'organisme mentionné (par exemple, ICA), vous pouvez l'utiliser en indiquant le numéro du document et la date de parution.

## Attestation

Je confirme par ma signature avoir complété la lecture des documents énumérés au formulaire du travail pratique du cours « ACT-3001 Législation et responsabilité professionnelle en actuariat » de la session d'hiver 2021.

Olivier Bourret Ol- B 16/04/2021
Nom Signature Date

# Revue par les pairs Ellie Lapointe ACT-3001

Revue par les pairs pour analyser le travail fait par Olivier Bourret concernant le travail pratique de lecture à effectuer.

#### Rencontres:

Tout d'abord, nous avons communiqué par message texte à plusieurs reprises pour nous mettre à jour dans nos lectures. Nous avons tenté d'avancer à la même vitesse dans nos lectures pour être prêts au même moment à nous rencontrer pour discuter de tous les textes. Tout au long de nos lectures, nous n'avons pas hésité à nous échanger de nombreuses questions concernant les différents textes pour avoir une compréhension adéquate des lectures. Alors, sans nécessairement nous rencontrer à de nombreuses reprises nous étions constamment en communication pour le déroulement des lectures et la compréhension de ceux-ci.

Le 14 avril 2021, nous nous sommes rencontrées afin de discuter globalement des différents textes de vive voix et d'effectuer la revue par les pairs en regardant tous les points que nous devions analyser précisément pour faire une révision juste. Nous avons, à tour de rôle, mentionné ce que nous avons fait pour prouver que nous avons fait nos lectures et nous avons aussi montré des preuves, à l'aide de la caméra, de notre travail effectué sur les différents textes.

### Preuves de lecture :

Il a été très facile d'évaluer la lecture de mon coéquipier Olivier puisque tous les textes étaient surlignés de différentes couleurs pour faire une séparation des différents éléments dans le texte. De plus, de nombreuses annotations étaient inscrites pour résumer les sections et mettre l'accent sur les points les plus importants. Il a également fait un résumé global en quelques phrases pour certains textes. Cette méthode prouve qu'il a bien lu les textes, car les petits résumés étaient bien en lien avec le texte en question.

Olivier a essayé de pousser sa réflexion pour chacun des textes en se posant des questions et en les notant aux différents paragraphes en question. C'est une bonne façon pour comprendre davantage les notions que l'on doit retenir de ces lectures. Puisque nous nous sommes posés des questions tout au long de nos lectures, il était évident qu'il avait fait ces lectures de façon adéquate. J'ai aussi comparé le temps pris pour effectuer les différentes lectures avec le mien pour qu'il y ait une certaine cohérence avec le temps que j'y ai mis. Donc, Olivier a fait un excellent travail qui répond à tous les critères mentionnés.

## Compréhension

Puisque plusieurs textes étaient dans les discussions lors des ateliers d'équipe, Olivier a fait plusieurs liens avec les lectures demandées pour appuyer les points retenus lors des différentes conférences. Ainsi, puisque les liens et les questions posées étaient cohérents avec les lectures, il était facile de voir qu'il avait bien compris les textes. Il a aussi été en mesure de faire différents résumés qui mentionnaient les points clés des différents textes, ce qui démontrait sa compréhension des lectures. Puisqu'en général les textes étaient très clairs, que plusieurs d'entre eux expliquaient des notions semblables et que plusieurs conférences ont abordé certains points mentionnés dans les textes, ils étaient assez faciles à comprendre.

Je juge qu'Olivier a fait un travail de qualité qui répond à tous les critères demandés dans le contexte de ce travail pratique du cours Législation et responsabilité professionnelle en actuariat.

Ellie Lapointe	Ellie Lapanto	2021-04-16		
Nom	Signature	Date		

## Résumé de lecture Olivier Bourret ACT-3001

« L'actuaire doit tenir à jour ses connaissances, son savoir-faire, et ses compétences pour demeurer bien informé et convenablement expérimenté »¹. Le travail pratique du cours ACT-3001 peut bien se résumer en cette citation. L'intention derrière ce travail est de nous faire comprendre et de nous donner l'habitude en tant que futur professionnel à développer nos connaissances tout au long de notre carrière. Cette étape du projet sert à valider la compréhension et le travail que l'étudiant a fait afin de satisfaire aux exigences demandées. Pour ce résumé de lecture, j'ai opté pour le texte numéro 21, soit le chapitre 2 « Being Professional » par Clare Bellis du document « Understanding Actuarial Management : the actuarial control cycle ».

Avant de débuter, il est important de mentionner que le résumé n'a pas pour but de réécrire le texte dans mes propres mots, mais de mettre en évidence les éléments qui peuvent me sembler les plus importants. Je partagerai ma compréhension ainsi que les éléments qui, je crois, auront un impact sur ma carrière.

Le message principal que j'ai retenu à la lecture de ce chapitre est qu'être professionnel n'est pas qu'un seul mot, pour désigner un travailleur, mais que cela implique davantage d'éléments que l'on peut le croire. Être professionnel n'est pas la représentation d'un seul individu, mais bien d'un groupe ayant certaines qualités, des compétences particulières et une éthique qui le distingue des autres groupes de travailleurs. Nous avons l'avantage que les actuaires soient reconnus comme des professionnels et cette réputation a été forgée grâce aux bons agissements des actuaires passés. Soyons en redevable et entamons notre expérience avec une attitude professionnelle. Pour y parvenir, il faut s'interroger à savoir ce qu'est un professionnel.

Tout d'abord, un professionnel ne se définit pas aussi facilement que de faire une description qualitative d'un individu. Cela est beaucoup plus complexe, car être professionnel comporte plusieurs aspects plus subtils. Dans le chapitre, Clare Bellis divise le professionnalisme en trois principales catégories : « knowledge-related, vlaue-related and organisational elements »<sup>2</sup>.

La catégorie qui semble être la plus évidente est celle reliée aux savoirs du professionnel. Un professionnel possède des connaissances spécifiques que la grande majorité des personnes ne possèdent pas et qui n'ont pas les capacités d'effectuer les tâches qu'un actuaire peut faire. Les gens font confiance en nos aptitudes et c'est cette confiance qui fait

https://www.actuaries.org/ABOUT/Documents/Principles of Professsionalism FR.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Politique de l'AAI sur le professionnalisme « Les principes du professionnalisme », version française, document adopté le 2012-01-23.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Understanding Actuarial Management: The Actuarial Control Cycle, 1ère edition, ch. 2 "Being Professional" p.8

ressortir la deuxième catégorie du professionnalisme. En effet, puisque nous avons ces capacités que les autres ne possèdent pas, il est dans notre devoir de mettre nos aptitudes afin de servir l'intérêt du public. C'est en ayant des valeurs morales et un comportement éthique que nous pouvons préserver la confiance reçue par le public. Pour s'assurer que les connaissances et les valeurs de l'actuaire soient respectées, le tout est chapeauté par une organisation professionnelle qui est la troisième catégorie qui le définit.

C'est bien de connaître ce qu'est un professionnel, mais après la lecture du document, ma perception a évolué, et ce pour le mieux. En apprendre plus sur le professionnalisme m'a permis de porter une réflexion sur l'ensemble des qualités d'un professionnel. Obtenir un baccalauréat et réussir des examens qui évaluent mes capacités ne feront pas de moi un professionnel en tant que tel. Acquérir des connaissances dans le domaine est un aspect primordial pour avoir le rôle d'un actuaire, par contre, pour être un vrai professionnel, nous devons être en mesure d'ajouter d'autres notions à notre bagage. Une formation continue est alors nécessaire, puisque les progrès, les avancées dans le domaine et les nouvelles technologies continuent à se développer. C'en est de même pour les valeurs que doit avoir un actuaire. L'époque change, la mentalité des gens évolue et les exigences sociales diffèrent rapidement. Il faut se rappeler que le rôle principal de l'actuaire est d'agir dans l'intérêt du public. Alors, si les valeurs du public changent, celles de l'actuaire le devraient aussi. C'est pour cela qu'en tant que futur actuaire et futur professionnel, mon devoir sera de poursuivre mes apprentissages, même si ma formation théorique sera terminée.

Afin d'assurer l'image de la profession, nous avons différents devoirs que nous devons accomplir. Il est essentiel de conserver des standards élevés sur le travail que nous accomplissons. Ce travail a un impact sur l'image de la profession, qui est très bonne, et c'est à nous de continuer sur cette bonne voie. Également, il ne faut pas seulement se concentrer que sur ce que nous accomplissons, mais aussi sur le travail que les autres accomplissent. « All actuaries have a joint responsibility for the standards of the profession »³. Ce que les autres actuaires peuvent faire a aussi un impact sur l'image des actuaires. L'organisme professionnel des actuaires, soit l'ICA au Canada, met en place un code de déontologie, en plus de plusieurs ressources disponibles pour assurer la conservation de notre réputation. Par contre, l'élément que nous pouvons tous faire afin d'éviter des situations problématiques est l'évaluation par les pairs. En tant que professionnels, nous ne sommes pas à l'abri d'une faute en raison d'une inattention ou d'une mauvaise hypothèse. C'est pour cela que nous avons des collègues disponibles pour nous aider et il est toujours mieux de demander des conseils au lieu de tomber dans l'erreur.

Deux pages, c'est assez long pour se questionner, pour apprendre et pour développer notre pensée critique. Deux pages, ce n'est cependant pas suffisant pour résumer le professionnalisme. Le sujet peut être discuté longuement, puisqu'il est l'élément sur lequel sera basée l'entièreté de ma carrière. Le mieux que je peux faire dans l'avenir est de toujours poursuivre ma formation, conserver des normes élevées en ayant toujours comme but d'agir dans l'intérêt du public. La population place leur confiance en nos capacités, c'est à nous de leur prouver qu'ils ont eu raison de croire en nous.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Understanding Actuarial Management: The Actuarial Control Cycle, 1ère edition, ch. 2 "Being Professional" p.30